



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 11/02/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 février 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, MM. MARSAN, DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET, DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO, DAUGREILH (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à Mme DAUGREILH), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme THIEBLIN.

Etait absente non excusée : Mme ULMANN.

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Indemnité gestionnaire de Cantine

Comme chaque année il convient de se prononcer sur l'indemnité de conseil pour la gestionnaire de la restauration du Collège Jean Rostand de TARTAS pour le suivi des repas servis au groupe scolaire Jules FERRY.

Le montant de l'indemnité est fixé à **781,45 €** pour l'année scolaire 2015 – 2016.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

Identifiant unique* : 040-214003139-20160217-2016_A1-DE

Envoyé en préfecture, le 19/02/2016 - 11:25

Reçu en préfecture, le 19/02/2016 - 11:28



* Transmis en préfecture en la forme de Télétransmission électronique (Téléprocédure) - 11/01/01

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et fixe l'indemnité de conseil pour la gestionnaire de la restauration du Collège Jean Rostand de TARTAS à 781,45 €.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES